

A S<sup>t</sup> Just le 17 février 2025.

## **Harcèlement moral institutionnel : Définitivement reconnu et condamné par la justice !**

Epilogue judiciaire d'un dossier emblématique de souffrance au travail : avec le verdict de la Cour de cassation du 21 janvier 2025, le procès France Telecom/Orange (mise en place de plan de restructuration avec la suppression de 22000 postes et la mobilité de 10000 autres entraînant une vague de suicides) se referme définitivement. De l'autre côté, des perspectives s'ouvrent en termes de santé et de sécurité au travail pour des millions de travailleuses et de travailleurs.

Pour la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just**, **ce verdict est une décision très favorable** au monde du travail dans un contexte où le travail est déshumanisé avec une intensification et des pressions sur les salarié.es extrêmement fortes qui mettent à mal les collectifs de travail et laissent de plus en plus les salarié.es exposé.es à l'arbitraire de la direction et de ses « *petites mains armées* ».

Chez DS Smith, il y a quelques données sur les risques psychosociaux **dont la direction ne veut pas entendre parler**, pourtant, les salarié.es sont bel et bien exposé.es par ces risques.

Les réformes successives depuis plusieurs décennies, associées aux problèmes sociaux organisationnels de notre site ces 4 dernières années, ont considérablement dégradé les

conditions de travail et de vie au travail au détriment de la santé physique et morale des salarié.es.

Les différentes formes de départs non-remplacés, la suppression de machines, la compression des effectifs, l'instauration du « LEAN-MANAGEMENT », les différentes procédures, la pression financière ont pour conséquence **la perte de sens au travail, de la souffrance et des impacts irrémédiable sur la santé.**

**Cette décision historique établit un précédent important en matière de responsabilité des employeurs et de leurs dirigeants vis-à-vis de la santé physique et morale des salarié.es avec une obligation de résultat (code du travail).**

La **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** revendique :

- ☞ Une politique d'embauche massive d'un minimum 30 personnes qualifiées réparties dans l'ensemble des services pour 2025.
- ☞ La suppression sur les postes de travail des indicateurs de production.
- ☞ L'arrêt immédiat du démantèlement du site.
- ☞ La remise en état complète de toutes les machines et autres outils dans l'ensemble de l'usine.
- ☞ L'arrêt immédiat de l'intensification du travail et de l'augmentation du nombre de tâches.
- ☞ La mise en place d'une commission paritaire sur l'organisation du travail.

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**